

.....

Appui de [votre nom] _____
au mémoire prébudgétaire du Collectif pour un Québec sans pauvreté

.....

Depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en décembre 2002, le gouvernement se doit d'agir, au nom des droits humains, pour faire tendre le Québec vers une société sans pauvreté. Or, aujourd'hui comme en 2002, plus d'une personne sur dix vit en situation de pauvreté. C'est près d'un million de QuébécoiSEs.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014-2015, le Collectif a identifié trois chemins desquels l'action gouvernementale doit s'écarter afin de s'orienter vers un Québec sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde.

1 TRAITER LA LUTTE À LA PAUVRETÉ COMME UNE DÉPENSE : UN CHEMIN QUI FAIT TOURNER EN ROND

Pour éliminer la pauvreté, il est nécessaire d'investir des sommes importantes. Or, les propos les plus souvent entendus pour justifier l'inaction en matière de lutte contre la pauvreté se résument à peu près à ceci : « étant donné la situation économique, on ne peut pas en faire plus ». Le Collectif croit au contraire que le Québec n'a pas les moyens de continuer à tolérer la pauvreté.

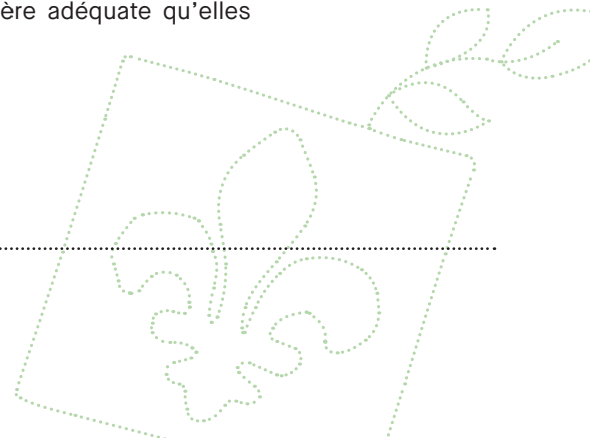
2 CONSIDÉRER HYDRO-QUÉBEC COMME UNE POULE AUX ŒUFS D'OR : UN CHEMIN QUI MÈNE TOUT DROIT DANS LE MUR DES INÉGALITÉS

Le Québec est un territoire d'hiver. Dans ce contexte géographique, les centaines de milliers de personnes qui vivent en situation de pauvreté sont très durement affectées par les hausses de tarifs d'électricité. La hausse de 5,8% demandée pour 2014, si elle est acceptée, fera en sorte que bien des personnes se retrouveront avec une augmentation de 5 à 10\$ sur leur facture mensuelle. Le Collectif considère qu'Hydro-Québec ne doit pas servir à renflouer les coffres de l'État.

3 L'INCITATION PAR LA CONTRAINTE : UN VÉRITABLE CUL-DE-SAC

Le Collectif fait sien le principe¹ selon lequel les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir. Il considère par conséquent que toute mesure visant à les inciter à travailler par la contrainte est le reflet de préjugés. De plus, l'histoire le montre : la « stratégie du bâton » ne fonctionne pas. Au contraire, c'est lorsque les personnes sont soutenues financièrement de manière adéquate qu'elles parviennent à sortir en plus grand nombre de l'engrenage de l'aide sociale.

1 Le gouvernement est supposé reconnaître lui aussi ce principe, qui est stipulé dans le préambule de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et à l'article 2 de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*.



LES RECOMMANDATIONS DU COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Afin de développer une véritable solidarité dans la société québécoise, le Collectif propose cinq repères sur lesquels appuyer l'action gouvernementale. Ils correspondent à un certain nombre de convergences entre les milieux scientifiques et les mouvements sociaux et marquent les pas à faire pour cheminer vers une société sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde.

- 1 Des protections publiques assurant à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (mpc), soit 15 968 \$ par année (2012).
- 2 Un salaire minimum à 11,37 \$ l'heure (2013) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 40 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- 3 Une réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
- 4 Des campagnes d'envergure visant à changer les mentalités et à contrer les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.
- 5 Des services publics universels et de qualité, dont l'accès s'améliore de façon continue, et ce, sans discrimination.

Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances,

12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Télécopieur : 418 646-1574

Le ministère des Finances est assurément l'un des ministères les mieux placés pour faire une réelle différence dans la vie des personnes en situation de pauvreté. À quelques mois de l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, je m'attends à ce que vous annonciez des mesures structurantes à cet égard. Il s'agirait là d'une preuve tangible que la solidarité constitue bel et bien un des piliers de l'actuel gouvernement.

Je partage l'analyse faite par le Collectif pour un Québec sans pauvreté dans son mémoire *Trois chemins dont il faut s'écarter*. Les cinq repères proposés par le Collectif doivent guider l'ensemble de l'action gouvernementale afin de tendre vers un Québec sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde.

[Commentaires additionnels] _____

[Signature] _____

